

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 4 octobre 2017

Raquel Garrido a le droit de ne pas cotiser à la caisse de retraite des avocats

Le Canard enchaîné de ce jour révèle que Raquel Garrido, porte-parole de la France insoumise, doit 32 000 euros de cotisations sociales à la caisse de retraite des avocats.

Le MLPS ne se prononce pas sur les opinions politiques de Maître Raquel Garrido. En revanche, il affirme qu'elle est parfaitement en droit de refuser de cotiser pour sa retraite à la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

En effet la CNBF est une mutuelle régie par le code de la mutualité et enregistrée au Conseil supérieur de la mutualité sous le numéro 784 275 919.

La CNBF exerce donc ses activités en concurrence et ne peut affilier quiconque sans la signature d'un contrat (article L114-1 du code de la mutualité).

Le MLPS regrette qu'il faille une occasion de scandale médiatique – en l'occurrence infondée – pour que les médias abordent le sujet du monopole de la sécurité sociale tout en ne précisant pas qu'il a été abrogé par deux directives européennes de 1992, intégralement transposées dans le droit français.